

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de St-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 6 mai 2013, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M. Jean-Claude Charest
Mme Sylvie Viau	M.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Monsieur le conseiller Ronald Massey est absent.

**2013-05-06-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Réal Crête demande l'ajout du sujet «Loisirs» à Divers.

**2013-05-06-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Dérogation mineure 003-2013
6. Adoption des minutes du 2 avril 2013
7. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
  - Soumissions Rechargement
  - Soumissions vidange des fosses septiques
  - Appel d'offre Pose d'un revêtement bitumineux 2013
  - Cession d'une partie d'un ancien chemin du MTQ
  - 22<sup>e</sup> Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook Formulaire
  - Jeux d'eau – Réalisation du projet
  - Achat d'un camion usagé
  - FQM – Décentralisation : nouvel appel à la mobilisation de la part du président de la FQM Résolution
  - Utilisation du Fonds de Parc pour les modules de jeux
  - Loisirs de St-Herménégilde : autorisation d'avancer les fonds en attente de la subvention
  - Fabrique – Offre
  - Relait Agricole - Demande de commandite pour un projet communautaire particulièrement voué à la jeunesse rurale de la région de Coaticook
10. Usine d'épuration
11. Aqueduc
12. États financiers mensuels au 30 avril 2013
13. Dépôt du rapport de correspondance
14. Régie incendie
15. Régie des déchets solides
16. Divers
  - Date de la prochaine réunion de travail
  - Table des MRC de l'Estrie: Soirée d'information sur « Les sanctions administratives et le rehaussement des sanctions pénales en matière d'environnement » le 28 mai 2013 à 18h30 à Sherbrooke

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S

no de résolution  
ou annotation

- Loisirs
- 17. Période de question
- 18. Varia
- 19. Levée

Adopté.

**2013-05-06-03: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**2013-05-06-04 : DÉROGATION MINEURE no. 003-2013**

Le propriétaire demande une dérogation mineure qui permettrait la situation suivante à cette adresse : 1252, Rte 141, lot 24-14, Rang 1 du cadastre du canton de Hereford :

- **Autoriser une marge avant de 7.33 mètres pour le bâtiment accessoire alors que le minimum autorisé est de 22.86 mètres.**

**Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:**

**ATTENDU QUE** la construction du garage a fait l'objet d'une demande de permis le 17 août 2000 ;

**ATTENDU QUE** la marge de recul exigé par le règlement de zonage en vigueur à cette époque était de 7.5 mètres;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité, tel que proposé par le comité consultatif d'urbanisme;

**QUE** le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 7.10 du règlement de zonage no. 19 afin d'autoriser une marge de recul avant pour le garage de 7.33 mètres.

Adopté.

**2013-05-06-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 2 avril 2013 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2013-05-06-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 3457 à 3495 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (88 289.91\$) et le rapport de salaires versés (avril 2013) en date du 6 mai 2013.

Adopté.

**2013-05-06-07: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS**

La mairesse résume sa dernière réunion de la MRC.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

**2013-05-06-08 : SOUMISSIONS DE RECHARGEMENT DES CHEMINS 2013**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde a procédé à un appel d'offres public pour le **Rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 2 avril 2013 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de quatre ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix unitaire (tm)</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
Excavation Gagnon & Frères Inc.	18.98	112 602.84\$
Couillard Construction Ltée	18.52	109 873.79\$
Construction DJL inc.	29.55	175 311.58\$
Transport Marcel Morin inc.	18.97	112 543.51\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat pour le **Rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins 2013** à Couillard Construction Ltée, le plus bas soumissionnaire, pour le montant de 109 873.79\$ taxes incluses.

Adopté.

**2013-05-06-09: VIDANGE DES FOSSES 2013**

Reporté à la prochaine réunion.

**2013-05-06-10: APPEL D'OFFRES POUR LA POSE D'UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR DIVERS CHEMINS EN 2013**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde procède à un appel d'offres par invitation aux soumissionnaires désignés par le conseil pour **la pose d'un revêtement bitumineux sur divers chemins** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 7 mai 2013.

Que les travaux consistent à :

- fournir, transporter, épandre, compacter et poser avec les camions l'enrobé bitumineux ainsi que le liant d'accrochage ;
- fournir, transporter et épandre le gravier MG 20b pour les accotements ;
- fournir une signalisation adéquate à l'aide de signaleurs pendant la durée des travaux.

Le prix unitaire soumissionné devra tenir compte de tous ces travaux.

Que les travaux débiteront le plus tôt possible après la signification du soumissionnaire retenu. Le tout étant sujet à la rapidité avec laquelle le propriétaire obtiendra les différentes approbations nécessaires. Les travaux doivent être complètement terminés le **15 septembre 2013**. Le soumissionnaire retenu doit coordonner le transport des matériaux avec le propriétaire.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_

**S**

no de résolution  
ou annotation

Que les soumissions seront reçues à l'adresse du maître de l'ouvrage ci-haut mentionnée jusqu'à **13h30**, le **27 mai 2013** pour être ouvertes publiquement à ce moment.

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

**2013-05-06-11: CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 141 À MONSIEUR CAMIL ROUTHIER**

**Description technique de la partie du chemin concernée :**

La parcelle de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit : vers le Nord-Est par une partie du lot 24, CHEMIN PUBLIC (ROUTE 141) mesurant le long de cette limite six mètres et quatre-vingt-dix centimètres (6,90 m), suivant une direction de cent trente degrés quarante-huit minutes et onze secondes ( 130° 48' 11"); vers le Nord-Est par le lot 24-2-1 mesurant le long de cette limite cinq mètres et quinze centimètres (5,15 m), suivant une direction de cent quarante-trois degrés trente et une minutes et cinquante et une secondes (143° 31' 51"); vers le Sud-Est par une partie du lot 24 mesurant le long de cette limite treize mètres et sept centimètres (13,07 m), suivant une direction de deux cent vingt et un degrés vingt et une minutes et vingt-sept secondes (221° 21' 27"); vers le Sud-Ouest par une partie du lot 24 mesurant le long de cette limite douze mètres et quatre-vingt-deux centimètres (12,82 m), suivant une direction de trois cent vingt-quatre degrés trente-six minutes et vingt-trois secondes ( 324° 36' 23"); vers le Nord-Ouest par une partie du lot 24 mesurant le long de cette limite onze mètres et dix-sept centimètres (11,17 m), suivant une direction de quarante-quatre degrés neuf minutes et vingt-deux secondes (44° 9' 22");

Contenant une superficie de cent cinquante-deux mètres carrés et trois dixièmes de mètres carrés (152,3 m.c.).

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu ;

De céder à titre gratuit à Monsieur Camil Routhier la partie de chemin de l'ancienne route 141 touchant à sa propriété, située au 1220 Route 141. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

D'autoriser la maire, Lucie Tremblay et la secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle à signer pour et au nom de la municipalité de St-Herménégilde le contrat notarié avec Monsieur Routhier pour la vente de ladite partie de chemin.

Adopté.

**2013-05-06-12: 22<sup>E</sup> CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise l'inscription de la mairesse à la 22<sup>e</sup> classique du golf du maire de la Ville de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

Coaticook.

Adopté.

**2013-05-06-13: PROJET DE JEUX D'EAU DES LOISIRS DE ST-HERMÉNÉGILDE**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust enregistre sa dissidence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à assumer à même le surplus de l'exercice, la partie demandée à la Fondation Tillotson dans l'éventualité où elle refuserait la demande de subvention.

Adopté

**2013-05-06-14: ACHAT D'UN CAMION USAGÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate la mairesse, la directrice générale et l'inspecteur à procéder à l'achat d'un camion usagé pour un montant maximum de 10 000\$. Ce montant sera assumé par le surplus de l'exercice.

Le camion devra supporter le poids de la remorque avec les équipements (tracteur gazon, etc.).

Adopté

**2013-05-06-15: MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013**

**ATTENDU QUE**, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**ATTENDU QUE** la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_

**S**

no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développements économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU QUE** plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU QU'**en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU QUE** le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

**DE CONFIRMER** dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

**D'ACHEMINER** copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté.

**2013-05-06-16: FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX – UTILISATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil utilise 4000\$ du Fonds de Parc et terrain de jeux pour le projet des Loisirs « Acquisition de nouveaux modules de jeux » dans le parc des Loisirs.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

Adopté.

**2013-05-06-17: LOISIRS DE ST-HERMENEGILDE : AUTORISATION D'AVANCER LES FONDS EN ATTENTE DES SUBVENTIONS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil autorise la secrétaire trésorière à avancer les fonds au comité des Loisirs de St-Herménégilde pour le projet « Acquisition de modules de jeux » en attendant de recevoir les subventions.

Adopté.

**2013-05-06-18: FABRIQUE –OFFRE**

Dossier à l'étude.

**2013-05-06-19: MANDAT À UN ARCHITECTE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil demande à un architecte un estimé des coûts pour l'agrandissement (2<sup>e</sup> étage, sous-sol et agrandissement par l'arrière) du centre communautaire et du bureau municipal.

Adopté.

**2013-05-06-20: RELAIT AGRICOLE – DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil remette un montant de 100\$ à Relait agricole pour un projet communautaire particulièrement voué à la jeunesse rurale de la région de Coaticook.

Adopté.

**2013-05-06-21: USINE D'ÉPURATION**

Un estimé sera demandé pour allonger la cheminée sur le bâtiment dans l'éventualité où le problème d'odeur perdure.

**2013-05-06-22: AQUEDUC**

Une alarme a été recue pour un bas niveau au réservoir d'eau potable. Nous avons finalement constaté que le remplissage des piscines en était la cause.

**2013-05-06-23: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 avril 2013.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

**2013-05-06-24: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 3 avril 2013 au 6 mai 2013.

**2013-05-06-25: RÉGIE INCENDIE**

Aucune nouvelle information.

**2013-05-06-26: RÉGIE DES DÉCHETS SOLIDES**

Le conseiller Jean-Claude Daoust fait un rappel des prochaines collectes de RDD qui auront lieu les 1er et 15 juin prochain. Une seule municipalité n'a pas encore remis sa résolution d'approbation du règlement d'emprunt.

**2013-05-06-27: DIVERS**

Date de la prochaine réunion de travail : le 27 mai 2013 à 19h30.

Table des MRC de l'Estrie: Soirée d'information sur « Les sanctions administratives et le rehaussement des sanctions pénales en matière d'environnement » le 28 mai 2013 à 18h30 à Sherbrooke : Inscription de Lucie, Jean-Claude Daoust, Sylvie et Nathalie au coût total de 50\$.

Loisirs : Une rencontre aura lieu le 22 août prochain entre un comité spécial du Conseil Sport Loisir Estrie et le ministère pour définir les besoins en loisirs en Estrie. Une subvention du ministère a été acceptée pour un seul moniteur pour le SAE pour cet été. Le comité des Loisirs devra donc assumer les coûts du 2<sup>e</sup> moniteur. Le grand ménage du comité des Loisirs est prévu le 1<sup>er</sup> juin prochain.

**2013-05-06-28: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande où en est rendu le CACI.

**2013-05-06-29: VARIA**

Journal Le Mégilien : nouvelle adresse email : [lemegilien@outlook.com](mailto:lemegilien@outlook.com).

Premier versement de la rémunération et allocation aux élus : Les élus doivent remplir le formulaire afin de déclarer leur participation aux différents comités prévus au règlement de rémunération des élus.

Assemblée générale annuelle de Forêt Hereford : 20 juin 2013 en soirée.

CACI : Pour un essai de 2 mois, le bureau municipal s'occupera du CACI afin de le rendre accessible les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h à 15h30. Chaque usagé devra remettre une carte d'identité et signer un registre à titre de dépôt pour recevoir le matériel. La carte d'identité lui sera remise sur remise du matériel.

**2013-05-06-30: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 21h25.

Adopté.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M \_\_\_\_\_

**S**

no de résolution  
ou annotation

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.